

Environnement | Protection contre les inondations : un dispositif innovant à La Rochelle



Juste en face du quartier des Minimes, coincé entre le grand port Atlantique et le très chic quartier La Genette Le Mail, se dresse Port-Neuf. Ce quartier des classes moyennes avait été durement touché par la tempête Xynthia en 2010. Comme aime à le rappeler le maire de La Rochelle Jean-François Fountaine, « l'eau était rentrée jusqu'au stade Marcel Deflandre », le temple du rugby local, à 500 mètres du rivage, derrière une série de maisons et d'immeubles. Pour éviter la répétition d'un tel scénario, le quartier avait été intégré au Plan d'action de protection contre les inondations (PAPI) déployé par l'Etat et les collectivités locales.

Onze ans plus tard, Port-Neuf est enfin protégé contre les assauts de la mer, ou presque. Le chantier sera livré en juillet, mais le plus gros est fait. Deux ans de travaux ont été nécessaire pour protéger ce linéaire d'un peu plus d'1,4 km longeant le boulevard Winston-Churchill de la cale de mise à l'eau de l'Anse de Port-Neuf jusqu'à La Corniche, à quelques pas de l'entrée du parc Franck-Delmas.

Pour protéger les habitations, les commerces, les industries, la station d'épuration et le club nautique présents sur cette portion de littoral, les services d'urbanisme de l'agglomération de La Rochelle avaient d'abord envisagé le surélévement de la digue existante, renforcée par des enrochements - un système classique de protection contre les submersions marines comme il en existe partout sur le littoral charentais. « Sauf que pour respecter les nouvelles cotes de protection (1), on aurait été obligé d'ériger un mur de deux à trois mètres de haut. Ca aurait été un véritable Mur de l'Atlantique qui serait arrivé au premier niveau de certains immeubles et aurait condamné la vue de la promenade », explique Mathieu Dupont, le directeur en charge des risques littoraux à l'agglomération de La Rochelle.

Premier, puis deuxième mur

Il a donc fallu innover. « Nous avons érigé un premier mur, renforcé par des enrochements, qui permet de casser le plus gros des vagues. Puis un deuxième d'un mètre de haut qui absorbe le reste », poursuit Frédéric Soleil, du bureau d'aménagement en charge de la maîtrise d'œuvre. Entre les deux murs, une langue de béton de dix mètres de large a été coulée - une partie a été prise sur la mer. En temps ordinaire, elle servira de promenade et de piste cyclable, et de zone tampon en cas de submersion. Prisonnière de cette ganse, l'eau sera véhiculée en pente

douce vers des avaloirs disposés le long de l'avenue Winston-Churchill. « Cette eau va être canalisée à l'intérieur d'une conduite de 40 cm de diamètre qu'on a intégrée à l'intérieur de l'ouvrage, et qui amène cette eau au lac de Port-Neuf, un bassin de rétention d'eau de pluie déjà existant, proche du second mur. Il peut être vidangé avant une tempête. Une fois qu'elle est terminée, on peut renvoyer ces eaux via deux conduites débouchant sur l'estran », détaille Mathieu Dupont.

C'est la première fois qu'un tel dispositif est expérimenté sur la côte néo-aquitaine. Un autre dispositif innovant est en cours de test sur l'épi de Port-Neuf. Un laboratoire de l'université de La Rochelle a mis en place un système électrique à basse tension qui accélère l'agglomération des sédiments sur une roche. Objectif : créer un renforcement naturel de la roche contre l'érosion des vagues et du vent.

(1) une cote moyenne calculée par rapport à la hauteur de houle de Xynthia + 20 cm au large, au cas où la prochaine tempête serait plus forte

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 14/05/2021

[Url de cet article](#)